

Florence Epars

Roxane Gagnon

2022/02/14

⌘ Orthographe

Les tribulations du «Petit livre d'OR» de la CIIP. Les rectifications en Suisse francophone: où en est-on?

9 juin 2021, 16 h : Les membres du comité d'organisation s'affairent aux derniers préparatifs du programme des deux journées d'étude qui commencent le lendemain. Même si la thématique, « **Les rectifications orthographiques de 1990 : la crise de la trentaine? L'orthographe en question(s)**^[1] », a déjà une année de retard en raison de la COVID, la collaboration entre la Haute École pédagogique Vaud^[2], l'Université de Lausanne et la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP)^[3] a été fructueuse. Nous avons réussi à rassembler des chercheuses et chercheurs dont l'expertise dans le domaine de l'orthographe promet des interventions passionnantes. Le public inscrit est large et nombreux : enseignantes et enseignants, étudiantes et étudiants, chercheuses et chercheurs. Nous sommes déjà tombées sous le charme du linguiste et didacticien belge Georges Legros! Le texte de sa conférence d'ouverture interpelle :

Que nous coutent les difficultés de notre orthographe?

L'orthographe française est réputée être l'une des plus difficiles au monde. Le fait est connu de tous, mais, loin de susciter un consensus pour y porter remède, il provoque périodiquement des querelles homériques, et stérilisantes, où certains font de la difficulté une valeur culturelle (respect de la tradition), une vertu

morale (pas de nivellement!), voire un charme esthétique [...] Ce qui devrait être un instrument de communication à la disposition de tous est devenu, parfois, un objet de concours ou de championnats et, bien plus souvent, un moyen de discrimination sociale.
(Legros, 2021)



9 juin 2021, 19 h 30 : Lors du journal télévisé de la RTSR[4], la nouvelle tombe : la CIIP a fait savoir à la presse qu'elle a décidé de faire des rectifications orthographiques de 1990 la norme de référence dans les manuels scolaires dès 2023[5]. Elle a par ailleurs mis en ligne le *Petit livre d'OR* (CIIP, 2021), destiné aux enseignants, aux élèves et aux parents, qui recense de manière humoristique les 14 principes de l'orthographe rectifiée (voir l'encadré suivant). Stupeur et

tremblements... Le synchronisme, plus que parfait, entre nos journées d'étude et cette décision spectaculaire nous remplit d'excitation. Quelle chercheuse ou quel chercheur aurait pu espérer voir le thème d'une journée d'étude être annoncé à la une des journaux, le matin même de l'évènement? « Alléger l'orthographe : défi de société », cite le journal *Le Temps*[6].

Les 14 principes de l'orthographe rectifiée (CIIP, 2021)

- 1 **Vous ne sècherez plus!** Eh oui, le **è** se généralise devant une syllabe muette.
- 2 **Le verbe modeler pour modèle.** Par cohérence, tous les verbes en **-eter** et en **?eler** ne prennent plus de double consonne mais un **è** quand la syllabe qui suit contient un **e muet**, sur le modèle des verbes *acheter* ou *démanteler*.

- 3 **Tous pour un, un tiret pour tous (les nombres)!** Pour simplifier, le **trait d'union** entre les numéraux dans les chiffres composés se généralise.
- 4 **Laissez invariable le participe passé de laisser : vous suivez?** Le **participe passé** du verbe *laisser* suivi d'un infinitif reste **invariable**, sur le modèle du verbe *faire*, parce qu'il fonctionne comme une sorte d'auxiliaire.
- 5 **Le dentelier est plus léger que la dentelle.** La **consonne simple** est adoptée dans tous les mots où le **l** ou le **t** suit un **e muet**.
- 6 **Donnez de la voix au tréma.** L'emploi du **tréma** devient plus compréhensible : il est déplacé sur le **u** et porte donc toujours sur une lettre qui se prononce.
- 7 **Ôtez le t sans frisoter.** Plus d'hésitation entre les suffixes verbaux **-oter** et **-otter**, on choisit désormais toujours **-oter**.
- 8 **On se dépatouille très bien sans le i!** Pour simplifier, les finales en **-illier** disparaissent au profit de **-iller** lorsque le deuxième **i** ne s'entend pas. Ces mots se calquent désormais sur *poulailler*, *oreiller*.
- 9 **Jouez des guiboles mais en solo.** Pour uniformiser et éviter les consonnes doubles inutiles, les mots qui se terminaient en **-olle** perdent un **l**, sur le modèle de *camisole* et *bestiole*.
- 10 **Chapeau bas!** On évite le **circonflexe** sur le **i** et le **u** partout où il est inutile.
- 11 **Ne coupez pas les cheveux en quatre : mettez-les au pluriel.** Les mots composés dont le premier élément est un verbe ou une préposition suivent la règle du singulier et du pluriel des mots « simples » : absence de marque au singulier et marque du pluriel seulement sur le deuxième terme.
- 12 **Ne paniquez pas, piquepiquez!** Un grand nombre de mots composés sont désormais **soudés** pour devenir des mots simples, comme c'est déjà le cas pour *portefeuille* par exemple.

- 13 **Les jazzmans ne chantent pas de lieds.** Les mots empruntés à d'autres langues sont francisés, en particulier pour les accents et les marques de pluriel, qui sont adaptés à l'orthographe du français.
- 14 **Lexicographes : misez sur la simplicité!** Pour créer plus de régularité dans la perspective de l'évolution future de la langue, en cas de doute : pas de circonflexe, pas de trait d'union, pluriel régulier, graphie francisée.

Juin 2021 : Nos journées d'étude sont sereines et propices aux échanges : si toutes et tous voient la pertinence des rectifications approuvées en 1990, certains relèvent avec conviction la nécessité d'une véritable réforme, qui irait plus en profondeur que ces quelques rectifications. Cependant, en dehors des murs de l'établissement, certains médias suisses romands et les réseaux sociaux se déchainent... Au sortir de ces journées d'étude, nous constatons que, comme **en France en 2016** lors de l'introduction de l'orthographe rectifiée dans les manuels scolaires[7], les prises de position des opposants ont fleuri tant dans la presse que sur les forums de discussion. Ici aussi, même malheureux constat : les opposants aux rectifications crient haut et fort, tandis que les personnes qui les soutiennent sont modérées et plutôt discrètes. Si le Syndicat des enseignantes et des enseignants de Suisse romande (SER) salue dans un communiqué la décision de la CIIP, les partis libéraux radicaux romands, dans une lettre ouverte, dénoncent les changements apportés :

Va-t-on demain « simplifier » la musique et renoncer à Mozart, parce qu'il y aurait « trop de notes » dans ses œuvres? Devra-t-on retirer Corneille des programmes scolaires pour cause de trop grande complexité, ou encore abréger Dostoïevski ou Shakespeare?

Si on accepte aujourd'hui que l'Etat se donne comme mission d'accélérer et imposer un usage controversé, demain on devra tolérer qu'il fasse « évoluer » les sciences, voire l'histoire.

Cela ne peut être le projet d'un pays qui se bat depuis plus de 700 ans pour la liberté, mais aussi le respect de traditions et de

valeurs à l'opposé d'une prétendue « simplicité » qui fait fi de la richesse d'une nation, de la diversité de ses populations, ses religions, ses langues et ses coutumes.

(Dorthe et Michellod, 2021)

L'histoire aurait été anecdotique si elle s'était arrêtée au 9 juin 2021... Depuis, le sujet fait couler beaucoup d'encre. Sans surprise, les partis politiques de gauche se montrent favorables à la décision de la CIIP, tandis que les partis de droite s'y opposent farouchement. Les arguments, pourtant erronés, sont toujours les mêmes : défense de la langue (on confond alors langue et orthographe) et nivèlement par le bas. Décidément, après 31 ans d'existence, les rectifications sont encore en pleine crise. Pourtant, la décision de la CIIP est pleine de bon sens et vient donner un peu de cohérence à une série de mesures entreprises depuis 1990 (voir l'encadré suivant).

Mesures prises par la CIIP depuis 1990 relativement aux rectifications orthographiques en Suisse romande

1990 : La Suisse romande, comme le reste de la francophonie, prend connaissance des rectifications proposées par le Conseil supérieur de la langue en France. Le système fédéraliste qui caractérise la Suisse a pour conséquence une délégation des questions liées à l'éducation aux autorités des différents cantons[8]. Néanmoins, afin d'harmoniser au mieux les décisions en lien avec l'école, il existe une instance supracantonale : la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP). À la suite des décisions françaises, la CIIP a créé en son sein une instance chargée, notamment, de la question des rectifications : la Délégation à la langue française (DLF).

1996 : La DLF produit une brochure qui présente les rectifications et qui est largement diffusée dans les établissements scolaires. Néanmoins, aucune formation spécifique n'est proposée au personnel enseignant, et l'utilisation des rectifications est recommandée, mais non imposée. Les deux orthographe

peuvent continuer à être utilisées. Il est cependant précisé qu'aucune élève et aucun élève ne peut être sanctionné en cas d'utilisation d'une forme rectifiée. Cette brochure, rééditée une seule fois, en 2002, ne fait pas l'objet d'une diffusion régulière auprès du corps enseignant.

2010 : Le nouveau plan d'études romand (PER), élaboré sous l'égide de la CIIP, constitue la base de référence de tout l'enseignement en Suisse romande. Il mentionne les rectifications, mais ne les impose pas en tant qu'objet d'enseignement. La situation n'a donc pas évolué depuis 1996, d'autant plus que les rectifications ne figurent pas dans les manuels utilisés pour l'enseignement. On constate sur le terrain que l'orthographe rectifiée n'est que très peu enseignée, même si elle est plus ou moins connue[9].

2017 : Afin de mieux répondre aux prescriptions du PER, la CIIP décide d'introduire de nouveaux manuels d'enseignement romands pour le français. Ces ressources sont élaborées par un groupe de coordination, chapeauté par la CIIP, auquel collaborent des enseignantes, des enseignants, des didacticiennes et des didacticiens. « Moyens officiels », ces manuels seront recommandés sur tout le territoire de la Suisse romande. Dès lors se pose la question de l'utilisation de l'orthographe rectifiée.

9 juin 2021 : La CIIP annonce officiellement l'utilisation de l'orthographe rectifiée dans les manuels à venir et son application généralisée dès 2023 (sans toutefois pénaliser chez les élèves l'usage de l'orthographe traditionnelle).

Septembre 2021 : Dans le canton de Genève, après qu'une pétition en ligne lancée par un parti de droite eut récolté un peu plus de 5 000 signatures, une motion[10] est déposée au Grand Conseil (organe législatif cantonal) pour suspendre la décision de la CIIP et la soumettre à consultation. Le Conseil d'État (organe exécutif cantonal) a six mois pour y répondre.

Et maintenant? : La question est en discussion dans différents parlements cantonaux. Mais, pour l'heure en tout cas, les ministres de l'Éducation tiennent bon et assument leur décision. Nous attendons toutefois avec quelque appréhension les décisions politiques qui pourraient tout remettre en question. En effet, si un canton décidait de refuser les rectifications orthographiques dans les nouveaux manuels d'enseignement,

il faudrait peut-être que la CIIP revienne en arrière, car une édition différente de ces outils d'un canton à l'autre ne serait pas possible. Ce serait alors beaucoup d'efforts et d'argent gaspillés, pour très peu de mots touchés par les rectifications orthographiques.

Pourtant, certains spécialistes des rectifications de 1990 regrettent plutôt que ces changements soient si timorés. En effet, pour certains intervenants et certaines intervenantes de nos journées d'étude, les rectifications de 1990 ajoutent parfois de la confusion. Leur manque de cohérence et de systématisation n'est pas toujours au service de leur mise en application. Par exemple, des exceptions sont toujours présentes : *appelle* (au lieu de *appèle*), *médecin* (au lieu de *mèdecin*), etc.



Georges Legros (2021) avait donc raison quand il écrivait et disait en juin dernier que ce que l'histoire montre amplement, c'est qu'« en matière d'orthographe, ce qui manque, ce ne sont ni les problèmes ni les propositions de solutions : c'est la volonté politique et le mode d'emploi pour passer à l'acte ». Ce mode d'emploi réside peut-être dans les efforts concertés de différents organes de la francophonie en vue de convaincre le monde enseignant et l'opinion publique de la nécessité d'une véritable mise à jour de l'orthographe du français pour l'ensemble des usagers et usagères de la langue. « La langue est vivante, son orthographe aussi » (CIIP, 2021, p. 8); l'appel est lancé!



Références

CONFÉRENCE INTERCANTONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN (2010). *Plan d'études romand*, [En ligne]. [<https://www.plandetudes.ch>] (Consulté le 17 novembre 2021).

CONFÉRENCE INTERCANTONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN (2021). *Le petit livre d'OR. Principes de l'orthographe rectifiée (OR) de 1990 et sensibilisation au langage épïcène*, [En ligne]. [https://www.ciip.ch/files/199/Comm_Presse_CIIP_Evolang/02_Petit-livre-d-OR.pdf] (Consulté le 23 novembre 2021).

DE PIETRO, J.-F., D. ELMIGER et V. CONTI (2020). « Majonäse et ognons. L'école suisse face aux réformes orthographiques de l'allemand et du français », *Cahiers de praxématique*, n^o 74. doi : 10.4000/praxématique.6111.

DÉLÉGATION À LA LANGUE FRANÇAISE (1996). *Les rectifications de l'orthographe du français. Principes, commentaires et liste des graphies rectifiées*, 1^{re} éd., Neuchâtel, Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin.

DÉLÉGATION À LA LANGUE FRANÇAISE (2002). *Les rectifications de l'orthographe du français. Principes, commentaires et liste des graphies rectifiées*, 2^e éd., Neuchâtel, Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin.

DORTHE, S., et S. MICHELLOD (2021, 21 juin). *Orthographe rectifiée*, [Lettre ouverte du président du PLRF], [En ligne]. [https://www.plrglane.ch/fileadmin/groups/235/img/cp/2021_06_21_Lettre_ouverte_au_CE_en_charge_de_l_instruction_publique_14083_.pdf] (Consulté le 20 décembre 2021).

JAMET, C., et M.-E. PECH (2016). « “Ognon”, “nénufar”, accent circonflexe : la réforme surprise de l'orthographe », [En ligne], *Le Figaro*. [<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/02/04/01016-20160204ARTFIG00080-la-reforme-de-l-orthographe-de-1990-fait-son-entree-dans-les-manuels-de8230-2016.php>] (Consulté le 13 décembre 2021).

LEGROS, G. (2021, 10 juin). *L'orthographe française : une histoire entre réformes et intégrisme*

, [Conférence présentée dans le cadre des journées d'étude
Les rectifications orthographiques de 1990 : la crise de la trentaine?
L'orthographe en question(s), HEP Vaud].

- 1 La présentation de ces deux journées d'étude est disponible à l'adresse suivante : <https://www.hepl.ch/accueil/actualites-et-agenda/actu-hep/lorthographe-en-questions.html>. [Retour]
- 2 La Haute École pédagogique du canton de Vaud forme les futurs enseignants pour tous les degrés de la scolarité obligatoire (primaire et secondaire), les enseignants du spécialisé ainsi que du degré postobligatoire (qui peut comprendre la 4^e et la 5^e secondaire et le cégep). [Retour]
- 3 La Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP) est l'équivalent du ministère de l'Éducation au Québec. [Retour]
- 4 Radio Télévision Suisse romande (l'équivalent suisse de Radio-Canada). [Retour]
- 5 En Suisse romande, il existe des manuels scolaires officiels, dont l'usage est fortement recommandé. Ces moyens sont partie prenante des pratiques enseignantes. [Retour]
- 6 *Le Temps* est le seul quotidien généraliste francophone de dimension romande (tous les cantons francophones) en Suisse. [Retour]
- 7 En 2016, les éditeurs des manuels scolaires en France ont décidé, à l'occasion des réformes des programmes scolaires, d'adopter les rectifications orthographiques de 1990. Cette décision a provoqué de nombreux remous sur les réseaux sociaux, et des personnalités publiques ont exprimé leur désaccord dans les médias. Néanmoins, les éditeurs ne sont pas revenus en arrière. [Retour]
- 8 La Suisse est divisée en 26 cantons. Les cantons sont des entités politiques et territoriales, à l'image des provinces et des territoires du Canada (avec de « légères » différences dans la superficie). [Retour]
- 9 Deux études faites en Suisse une dizaine d'années après l'introduction des

rectifications de 1990 montrent que près de 90 % du personnel enseignant avait connaissance de ces rectifications, mais que seuls 36 % les enseignaient totalement ou partiellement (études citées par De Pietro, Elmiger et Conti, 2020). [\[Retour\]](#)

10

En Suisse, une motion peut être déposée en tout temps par un groupe parlementaire ou par une députée ou un député. Elle est examinée tout d'abord par le conseil auprès duquel elle est déposée (ici le Grand Conseil) et, si elle est acceptée, elle est présentée au conseil supérieur (ici le Conseil d'État). [\[Retour\]](#)



Florence Epars

Ph. D., chargée d'enseignement, Haute École pédagogique du canton de Vaud, Suisse



Roxane Gagnon

Ph. D., professeure ordinaire, Haute École pédagogique du canton de Vaud, Suisse